







PROJET BAN COMPTE-RENDU

Objet de la réunion :

Audio BAN Team IGN / La Poste / Etalab

Date 15/02/2016

Participants

ETALAB : Christian.
IGN : Elodie, Madeline.
LA POSTE : Isabelle.

Ordre du jour

Point d'avancement projet

Modèle de données

Compatibilité INSPIRE

Elodie rappelle la demande forte de l'IGN d'étudier la compatibilité INSPIRE du modèle.

Olivier a envoyé un mail le 12/02 avec les ressemblances et divergences identifiées notamment sur le lien avec les compléments d'adresse.

Il semble surtout important à La Poste et Etalab de pouvoir diffuser au format INSPIRE, plus que le modèle de gestion en lui-même.

Compléments d'adresse

Christophe et Yohan ont travaillé sur les compléments d'adresse, qui n'étaient pas prévus initialement (voir ici : https://github.com/etalab/ban/pull/77).

Si on poursuit la modélisation des compléments, on risque de retarder la sortie de la BAN v1. Christian propose donc de garder la modélisation générique actuelle (compléments liés avec Position) au moins temporairement, et de la revoir quand on aura plus de volume (apports des utilisateurs type opérateurs).

Ceci permet de ne pas verrouiller trop tôt la modélisation (complexe) des compléments d'adresse sur laquelle on est loin d'avoir une vue suffisamment consensuelle aujourd'hui.

Prochains travaux Etalab:

Christian propose pour cette semaine:

 Chargement des données BAN v0 dans proto BAN v1... à montrer au prochain COPIL si c'est prêt;

- Développement d'un export de la BAN v1 au format INSPIRE (cf. fichiers gml envoyés par Elodie le 2/02 à prendre comme exemple cible) ;
- Chargement de HEXALIGNE3 pour avoir des compléments à charger (Isabelle voit si elle peut fournir le fichier).

Prochains travaux IGN:

Etude du schéma INSPIRE plus en détail avec des exemples.

Notion gratuit/payant

L'API gère les droits de récupération de données. Le principe envisagé est de distinguer l'accès unitaire des données et le chargement massif des adresses. Cette diffusion massive doit être faite en fonction des licences. Un accès massif libre peut être interdit mais l'accès unitaire doit être possible, a minima en consultation, car certaines données ne doivent pas être librement modifiables (ex : libellés communes).

Un tableau des autorisations/données sera présenté au prochain openLab, pour discussion. Ceci pose aussi des questions sur la mise à jour (unitaire/collective/qui/comment).

Communes nouvelles

Que se passe-t-il dans le modèle de la BAN lorsqu'on fusionne des communes ? on redirige l'adresse vers nouveau zonage mais soit on garde (en priorité) son identifiant, chaque adresse est ainsi unique par son identifiant, soit on crée une redirection pour matcher ancien identifiant et nouvel identifiant.

Isabelle a fourni le fichier contenant la liste des communes concernées par l'opération « Nouvelles Communes », avec la nouvelle écriture de l'adresse Ligne 5 / Ligne 6, pour une mise à disposition sur data.gouv.fr par Christian.

<u>Agenda</u>

- . Prochain Point BAN Team le 22/02
- . Audio sur tests modèle / adresses LP => reporté début mars (retour de Yohan)
- . OpenLab #3 le 8/03 sur les droits d'accès
- . COPIL BAN 24/03 (attente confirmation Christel Papillon Viollet)